



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 21.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 22 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 20 mars 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt sept mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC

Pouvoirs : Mme FABREGAS à Mme ARMENGAUD. M. MANERO à M. FERRARI. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. MANERO. BOISSET. POUVILLON. RICAUD. IGOUNET. Mmes SOULIER. ESTAUN. FABREGAS. OVADIA. VERNIER.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : CONCOURS « UN DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE » : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Exposé :

La société nationale des meilleurs ouvriers de France organise pour la 26^{ème} année consécutive dans le département de la Haute-Garonne le concours « un des meilleurs apprentis de France ».

Le but de l'opération est de :

- leur faire mettre en pratique les connaissances reçues de leurs formateurs
- montrer les compétences et les qualités développées
- faire preuve d'un esprit responsable en décidant de participer à ce concours
- développer le goût du travail bien fait
- valoriser le travail de qualité par leur compétence, leur culture
- promouvoir les métiers artisanaux et industriels.

La société sollicite les mairies afin de leur demander de bien vouloir parrainer les candidats de leur collectivité à hauteur de 50 € par candidat.

Cette année, une Aucamvilloise, va présenter le concours en section coiffure.

Il est proposé de verser une subvention de 50 € à la société des meilleurs ouvriers de France, section de Haute-Garonne.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de verser une subvention de 50 € à la société des meilleurs ouvriers de France, section de Haute-Garonne.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180327-27032018_21-DE
Reçu le 06/04/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
04/04/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE